

NOUVEL ATLAS DES OISEAUX DE FRANCE EN HIVER 2009-2013



Photo : Aurélien Auevard

<http://www.atlas-ornitho.fr>



SOMMAIRE

SYNOPSIS DU PROJET ATLAS DES HIVERNANTS	3
I. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE ATLAS	3
II. ORGANISATION.....	3
III. ANNEES D'INVENTAIRE ET DUREE DE L'ENQUETE	4
IV. DEFINITION DE LA PERIODE D'INVENTAIRE	4
V. MAILLAGE.....	4
VI. INFORMATIONS RECHERCHEES.....	4
1. Inventaire qualitatif.....	4
2. Inventaire quantitatif	5
2.1 Carroyage et transect	5
2.2 Caractérisation du transect	6
2.3 Fiche relevé	6
2.4 Fiche habitat.....	6
3. Identification et évaluation quantitative/semi-quantitative des dortoirs	7

SYNOPSIS DU PROJET ATLAS DES HIVERNANTS

Lorsque parut en 1976 le premier atlas des oiseaux nicheurs de France, la communauté ornithologique manifesta rapidement et naturellement le souhait de disposer de son équivalent pour les hivernants. La réalisation du premier atlas national des oiseaux en hiver fut alors entreprise entre 1977 et 1981.

En 2008, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et la Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF), avec la collaboration scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), ont décidé de lancer en 2009 un nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (AONFM). A la proposition formulée par le MNHN de conduire en parallèle un atlas des oiseaux hivernants, le comité de pilotage de l'atlas a décidé de donner un avis favorable de principe, sous réserve d'une consultation des associations ornithologiques. Lors de la présentation officielle de l'atlas des nicheurs en décembre 2008 au 32^{ème} Colloque Francophone d'Ornithologie, cette proposition a été accueillie favorablement par la majorité des participants. Au protocole des oiseaux nicheurs, vous est par conséquent adjoint, après validation par le COPIL ATLAS, son complément, concernant les protocoles d'inventaire des oiseaux en hiver.

I. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE ATLAS

Les premiers atlas nationaux ont contribué de façon significative à l'amélioration de nos connaissances quant à la répartition des oiseaux nicheurs et hivernants en France métropolitaine et ont servi à de nombreuses reprises à des fins de conservation, d'analyse et de recherche. Les objectifs de ce nouvel atlas des oiseaux en hiver sont les suivants :

- fournir des cartes détaillées de la répartition actuelle des espèces ;
- recueillir par une méthode d'échantillonnage standardisée des données permettant d'établir des cartes de l'abondance des espèces par maille ;
- identifier la répartition et évaluer les effectifs des principaux dortoirs de certaines espèces pour lesquelles le territoire national représente une zone d'hivernage importante ;
- évaluer l'état de conservation des espèces ;
- suivre à long terme les populations d'oiseaux en hiver (aire de distribution, densité...).

II. ORGANISATION

L'atlas des oiseaux en hiver s'appuie sur l'organisation mise en place pour celui des nicheurs. Il repose sur le même réseau de coordinateurs régionaux, départementaux et de mailles. La plupart des régions administratives de France métropolitaine font l'objet d'une coordination régionale dont le responsable a pour fonction d'assurer le bon déroulement du projet national à son niveau géographique. La mission du coordinateur régional consiste à :

- présenter localement l'enquête et les modalités de son exécution,
- animer le réseau de coordinateurs locaux et départementaux,
- transmettre les documents pratiques et les recommandations de terrain,
- élaborer et superviser un plan et un échéancier de prospection,
- valider les données à l'échelle régionale.

En l'absence de coordination régionale, ces fonctions sont attribuées aux coordinateurs départementaux. Ils planifient également le travail d'inventaire et jouent un rôle de soutien en fournissant les informations nécessaires pour les prospections sur le terrain.

Le responsable de mailles/coordonateur de secteur (idéalement une dizaine de mailles mais cela dépend des possibilités locales) organise, centralise et valide les données de son secteur.

III. ANNEES D'INVENTAIRE ET DUREE DE L'ENQUETE

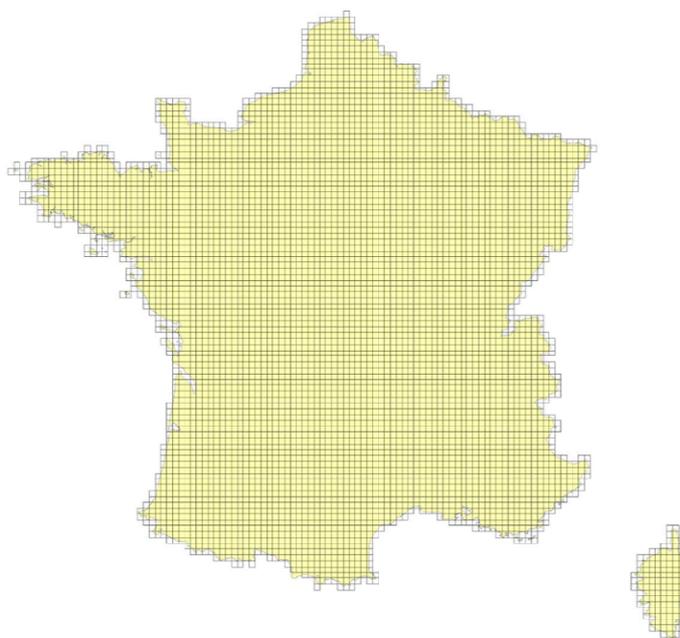
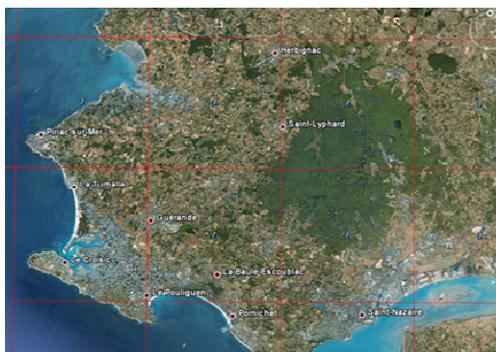
Afin de pouvoir réaliser des études comparatives avec l'atlas précédent, le nouvel atlas des oiseaux en hiver se déroulera sur une période de 4 années d'inventaire à compter de l'hiver **2009-2010** et jusqu'à l'hiver **2012-2013**.

IV. DEFINITION DE LA PERIODE D'INVENTAIRE

La **période d'inventaire** retenue est comprise **entre le 01 décembre et le 31 janvier**, afin de limiter l'influence des derniers et premiers passages migratoires postnuptiaux et pré-nuptiaux. Toutes les espèces contactées lors de cette période, y compris des individus de passage (migrateurs tardifs/précoces) ou occasionnels (migrateur transsaharien ayant demeuré sur place ou visiteurs d'hiver accidentel) seront pris en compte dans l'inventaire.

V. MAILLAGE

Le carroyage reprend celui adopté pour l'atlas des oiseaux nicheurs. Il s'appuie sur le découpage de la France en **projection Lambert 93** (système officiel pour la France métropolitaine) **avec un maillage de 10x10 km**, représentant au total **5879 mailles** pour l'ensemble du territoire national métropolitain. La récolte des observations qualitatives s'effectue à l'échelle de ces mailles.



Maillage Atlas 2009-2012 (10x10 km en coordonnées Lambert93). Le quadrillage du territoire national métropolitain représente au total 5879 mailles.

VI. INFORMATIONS RECHERCHEES

Les informations sont de deux types :

1. Inventaire qualitatif

Toutes les espèces contactées lors de la période d'inventaire (espèces vues ou entendues), y compris celles notées en vol ou trouvées mortes (nocturnes par exemple), doivent être répertoriées dans la maille.

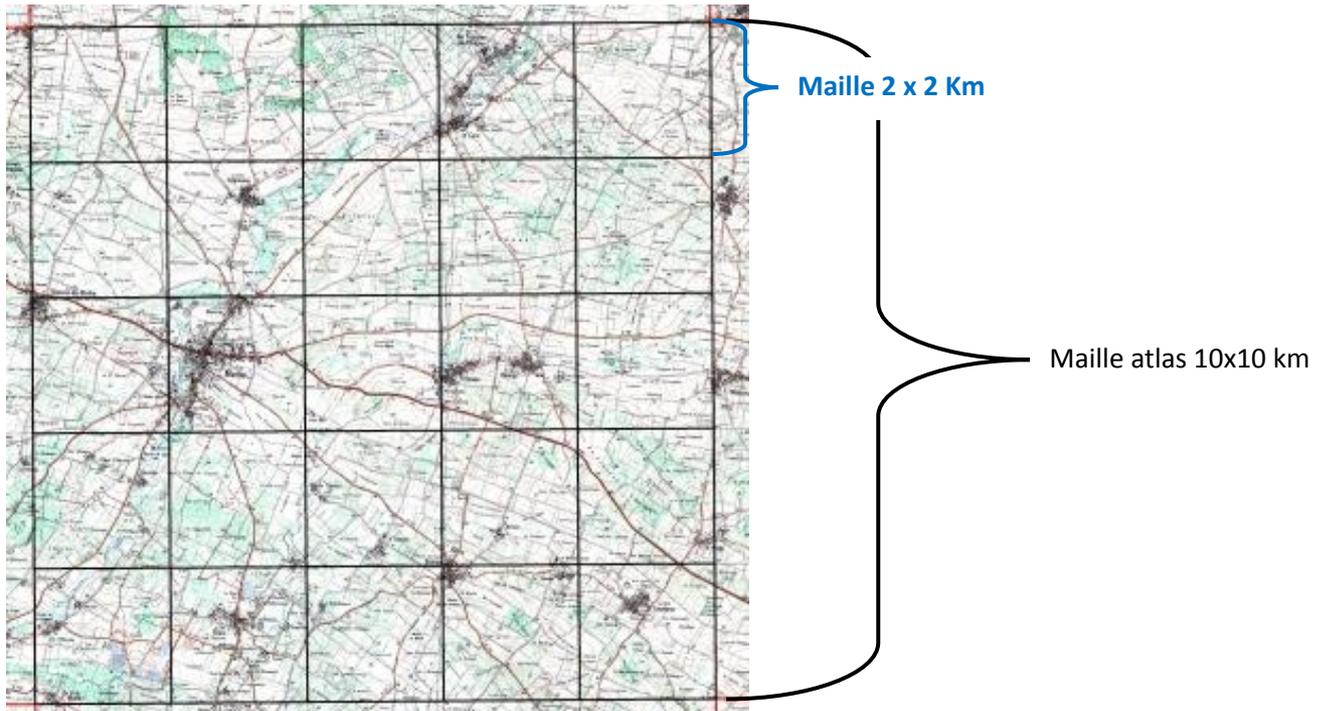
Ces inventaires doivent se traduire par la prospection de tous les types de milieux et d'habitats présents dans la maille (zones humides, forêts, milieux ouverts, zones habitées, zones périphériques,

ruines et monuments...), afin d'obtenir un nombre d'espèces exhaustif et représentatif du carré étudié.

2. Inventaire quantitatif

2.1 Carroyage et transect

L'évaluation quantitative est basée sur la réalisation d'un transect (ou itinéraire de recensement) déterminé à l'intérieur d'un carré échantillon de 2x2 Km situé au centre de chaque maille atlas 10 x10 Km.



Les mailles atlas 10x10 Km sont partitionnées en 25 carrés de 2x2 km. Le carré central 2x2 Km (E) de chaque maille est sélectionné pour faire l'objet d'un inventaire quantitatif. Si ce carré central est peu ou non représentatif des habitats présents dans la maille 10x10, ou si pour des raisons pratiques la réalisation d'un transect y est impossible (absence de chemins et routes balisés), le coordinateur sélectionnera un carré de remplacement parmi les 8 mailles adjacentes au carré central (mailles grisées : A, B, C, D, F, G, H, I). Ce choix devra être justifié et notifié au coordinateur départemental.

	A	D	G	
	B	E	H	
	C	F	I	

Maille atlas 10 x 10 Km décomposée en 25 carrés de 2 x 2 Km. Le carré central (E) devra faire l'objet d'un inventaire quantitatif.

En cas d'impossibilité de réaliser un inventaire quantitatif sur la totalité des mailles de votre département/région, il convient de privilégier un échantillonnage en damier sur l'ensemble de la zone d'étude.

2.2 Caractérisation du transect

Le positionnement, la détermination et la réalisation des transects sont effectués par les coordinateurs de maille et doivent répondre aux exigences suivantes :

- un positionnement garantissant le passage sur l'ensemble des grands types d'habitats typiques de la maille 2 x 2 Km.
- distance optimale de 3 Km (entre 2 et 4 Km) devant être parcourue à faible vitesse (environ 2 h).
- 2 passages par transect : le premier en décembre et le second en janvier au cours du même hiver.
- débuter le matin environ 1 heure après le lever du soleil afin d'éviter de contacter les oiseaux en mouvements quittant leurs dortoirs.
- réaliser le transect dans des conditions météorologiques favorables (absence de vent ou de pluie).

2.3 Fiche habitat

Le transect est décomposé suivant les différents habitats parcourus. La description et la codification de l'habitat reprennent celles établies par le programme STOC-EPS du MNHN. Un relevé de l'habitat devra être effectué pour chaque tranche du transect selon les catégories et les codifications fournis. **Une fiche spécifique de relevé de l'habitat** devra être complétée en mentionnant pour chaque habitat traversé (selon la codification), la distance (dizaines de mètres) qu'il représente au sein du transect.

CODES HABITAT – ATLAS DES OISEAUX HIVERNANTS EN FRANCE METROPOLITAINE

A. Forêt (arbres > 5m de hauteur)

B. Buissons (ou jeune forêt < 5m de hauteur)

C. Pelouses, marais et landes

D1. Milieux agricoles intensifs (en fonction des caractéristiques locales)

D2. Milieux agricoles extensifs(en fonction des caractéristiques locales)

E. Milieux bâtis ou urbanisés

F. Milieux aquatiques

G. Milieux rupestres (rochers terrestres ou côtiers)

2.4 Fiche relevé

Lors de la réalisation d'un transect, les informations suivantes seront à renseigner :

- **Liste des espèces** contactées (contacts auditifs, visuels, en vol). Le repérage des oiseaux doit s'effectuer à l'œil nu. Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais pas pour rechercher des oiseaux distants, comme c'est le cas pour le protocole STOC-EPS.
- **Nombre d'individus contacté par espèce et selon la distance** observateur-oiseaux. La distance observateur-oiseaux est décomposée en 4 classes :
 - < 50 mètres
 - 50-100 mètres
 - > 100 mètres
 - Vol/déplacement
- Longueur du parcours
- Date et heure de début et de fin du parcours

Espèces	Nombre d'individus				commentaire
	< 50 m	50-100 m	> 100 m	Vol	

3. Identification et évaluation quantitative/semi-quantitative des dortoirs

Certaines espèces constituent des dortoirs hivernaux, particulièrement imposants, dont il serait intéressant de dresser la cartographie et de suivre la répartition et l'évolution dans le temps. L'intégration de ces recensements périodiques au cours d'atlas successifs permettrait d'apprécier leur stabilité dans le temps, et de croiser leur présence et leur répartition avec des paramètres géographiques, de température, d'habitat...

Sur le formulaire de saisi qualitatif sera mentionnée une colonne dortoir pour les évaluations quantitatives (comptages exhaustifs) ou par défaut semi-quantitatives, pour 4 espèces connues pour former de grands dortoirs hivernaux, non évalués par ailleurs à l'échelle nationale. Les estimations semi-quantitatives se feront à partir des classes d'abondance suivantes :

- entre 10 000 et 50 000 individus
- entre 50 000 et 100 000 individus
- entre 100 000 et 500 000 individus
- supérieur à 500 000 individus

Les espèces concernées par les comptages des dortoirs sont :

- Pigeon colombin *Columba oenas*
- Pigeon ramier *Columba palumbus*
- Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*
- Pinson du Nord *Fringilla montifringilla*

Par ailleurs, les données résultant des comptages hivernaux réalisés au cours de la période 2009-2013 (Wetlands International, enquête Laridé hivernants ?...) seront intégrés au nouvel atlas des oiseaux de France en hiver.